



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 7 décembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 novembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, , Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha  
Eric Alagon a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cindy Le Hen  
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec  
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet  
Christophe Couic a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h45

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

#### 14. DESAFFECTATION DE LA CHAPELLE SAINT-EUTROPE DANS LE CADRE DU PROJET DE RESTAURATION DE L'HOPITAL FREMEUR.

##### Exposé :

La Chapelle Saint-Eutrope fait actuellement l'objet d'une restauration au terme de laquelle elle sera destinée à un usage patrimonial et culturel (visites guidées, concerts).

Préalablement, il est nécessaire de mener les procédures de désacralisation et désaffectation de ce lieu.

Depuis longtemps cet édifice ne sert plus au culte. De ce fait, la situation de la chapelle entre dans l'un des cas de figure légaux pour qu'elle puisse être désacralisée puis désaffectée, ces deux actions étant complémentaires et indissociables.

Par ailleurs, la paroisse de Quimperlé dispose de plusieurs lieux de cultes qui répondent aux besoins des fidèles.

Ainsi, le diocèse a émis un avis favorable à la désacralisation de l'édifice, première étape du processus.

La deuxième étape consiste à solliciter la désaffectation de la chapelle auprès de M. le Préfet.

##### Proposition :

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir cette désaffectation.

Avis favorable de la commission Culture et patrimoine du 8 novembre 2016

##### Décision :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (1 abstention).**



Pour expédition conforme  
**Le MAIRE,**  
**Michaël QUERNEZ.**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Quernez", is written over a horizontal line.